

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2024.25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	01
Présents :	23
Procurations :	03
Votants :	26

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE le ONZE, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'AVRIL, sous la présidence de Madame Françoise CHASSON, Première Adjointe de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER - Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI - Françoise VOLLE – Patrick ARCHIMBAUD - Anne VENTALON – Eric JOURET Robert LACROTTE – Peggy BROC – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Procurations : Franck REVEL à Eric JOURET, Mélody FERRERO à Francis CLUTIER, Nicole TOGNETTY à Françoise CHASSON - **Absent :** Laurent FAURE - **Secrétaire de séance :** Peggy BROC

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 17/02/2022, aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire des missions, conformément à l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales.

Toutefois, en application de l'article L 2122.23 du même code, le Maire doit rendre compte de ces décisions à chacune des réunions obligatoires du conseil.

Aussi, le Maire rend-il compte des décisions suivantes :

Décision n°2024-9 du 28/02/2024 relative à la conclusion d'une convention de mise à disposition exceptionnelle du gymnase municipal au bénéfice de l'Association VIVARAIS BADMINTON dans le cadre de l'organisation du Trophée Départemental Jeunes qui s'est tenu les 9 et 10 mars 2024.

Décision n°2024-10 du 26/03/2024 relative à la conclusion d'un avenant à la convention de mise à disposition du gymnase municipal au bénéfice de l'Association ENTENTE ARDECHE MERIODIONALE HANDBALL. L'association peut utiliser le gymnase les samedis après-midi, selon un calendrier défini en début de saison.

« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le 15 AVR. 2024
et de sa publication à la même date »

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 12 avril 2024

Pour le Maire
La Première Adjointe

Françoise CHASSON

